



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 51938

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le budget 2005 de la recherche et de l'enseignement supérieur, et ses conséquences pour l'Alsace. Le budget de la recherche présenté par le Gouvernement, ne correspond pas aux engagements pris lors des États généraux de Grenoble. Le principe d'un plan pluriannuel de recrutement de personnels n'est pas retenu, ce qui est dommageable pour l'avenir de la recherche et pour sa nécessaire symbiose avec l'enseignement supérieur. D'autre part, les crédits destinés à l'accueil des étudiants et à la sécurité des établissements témoignent d'une insigne faiblesse et engendrent une nouvelle déception. L'objectif des 3 % du PIB consacré à la recherche sera inexorablement abandonné et nous éloignera de la compétitivité mondiale en la matière. C'est le rayonnement de notre pays qui s'en trouve attaqué. En conséquence, il lui demande quels dispositifs il compte prendre pour redonner à la politique de la recherche ses lettres de noblesse et quelles conséquences les baisses de budget auront sur l'Alsace. Enfin, il souhaite connaître les crédits recherche alloués aux trois universités de Strasbourg pour 2005 et sur les trois dernières années.

## Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre en mars dernier, le Projet de loi de finances (PLF) 2005 propose une progression d'un milliard d'euros en 2005. Par une mobilisation de moyens budgétaires pour les laboratoires sans équivalent depuis 10 ans, le Budget civil de recherche et développement (BCRD) augmentera ainsi de 356 millions d'euros. 97 % de cette enveloppe (soit 346 millions d'euros) bénéficient directement aux personnels et aux laboratoires de la recherche publique : aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et à la recherche universitaire. Il est donc complètement erroné de parler d'une baisse des budgets. En outre, la nouvelle Agence nationale pour la recherche, créée pour financer des projets de recherche sur des thématiques prioritaires définies par le gouvernement, est dotée, dès 2005, de 350 millions d'euros de fonds publics. Bien entendu, tous les laboratoires publics de recherche pourront participer aux appels d'offres diligentés dans le cadre de cette agence. Cet effort budgétaire considérable, complété par une hausse des mesures de soutien à la recherche privée de 300 MEUR, s'inscrit dans la perspective du projet de loi d'orientation et de programmation qui sera présenté au Parlement en 2005, à la suite du débat et de la concertation organisée en ce moment. L'effort financier de la collectivité nationale en faveur de la recherche et de l'innovation sera en effet complété par une adaptation ambitieuse de notre système de recherche et d'innovation. C'est dans ce cadre et à la lumière notamment des conclusions des états généraux de la recherche qui se sont tenus à Grenoble, que le Gouvernement a annoncé sa volonté d'élaborer un plan pluriannuel de l'emploi scientifique dans le cadre de la loi en cours d'élaboration. Dès le projet de loi de finances pour 2005 cependant s'amorce une politique de renforcement de l'emploi scientifique par la consolidation des 550 emplois statutaires rétablis en 2004 dans les EPST et des 850 emplois créés dans les universités à compter du 1er septembre 2004 augmentés de 150 créations au 1er septembre 2005. Enfin en ce qui concerne les crédits recherche alloués aux trois universités de Strasbourg je vous précise que les universités de Strasbourg, je vous

précise que les universités de Strasbourg faisant partie de la vague de contractualisation 2005, les crédits du contrat 2005-2008 ne sont par conséquent pas encore définis. Les données annuelles pour 2002, 2003 et 2004 sont les suivantes : Strasbourg 1 : 9 874 905 euros par an ; Strasbourg 2 : 668 343 euros par an ; Strasbourg 3 : 386 495 euros par an. Au titre de l'année 2005 et en attendant la détermination des dotations du nouveau contrat, les trois universités ont été créditées d'une provision calculée sur la base de l'année 2004.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51938

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2004, page 9351

**Réponse publiée le :** 15 février 2005, page 1691